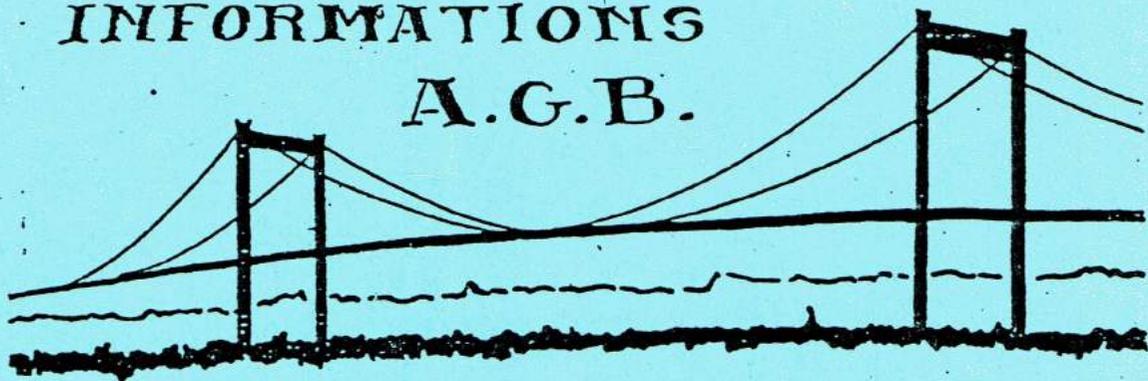




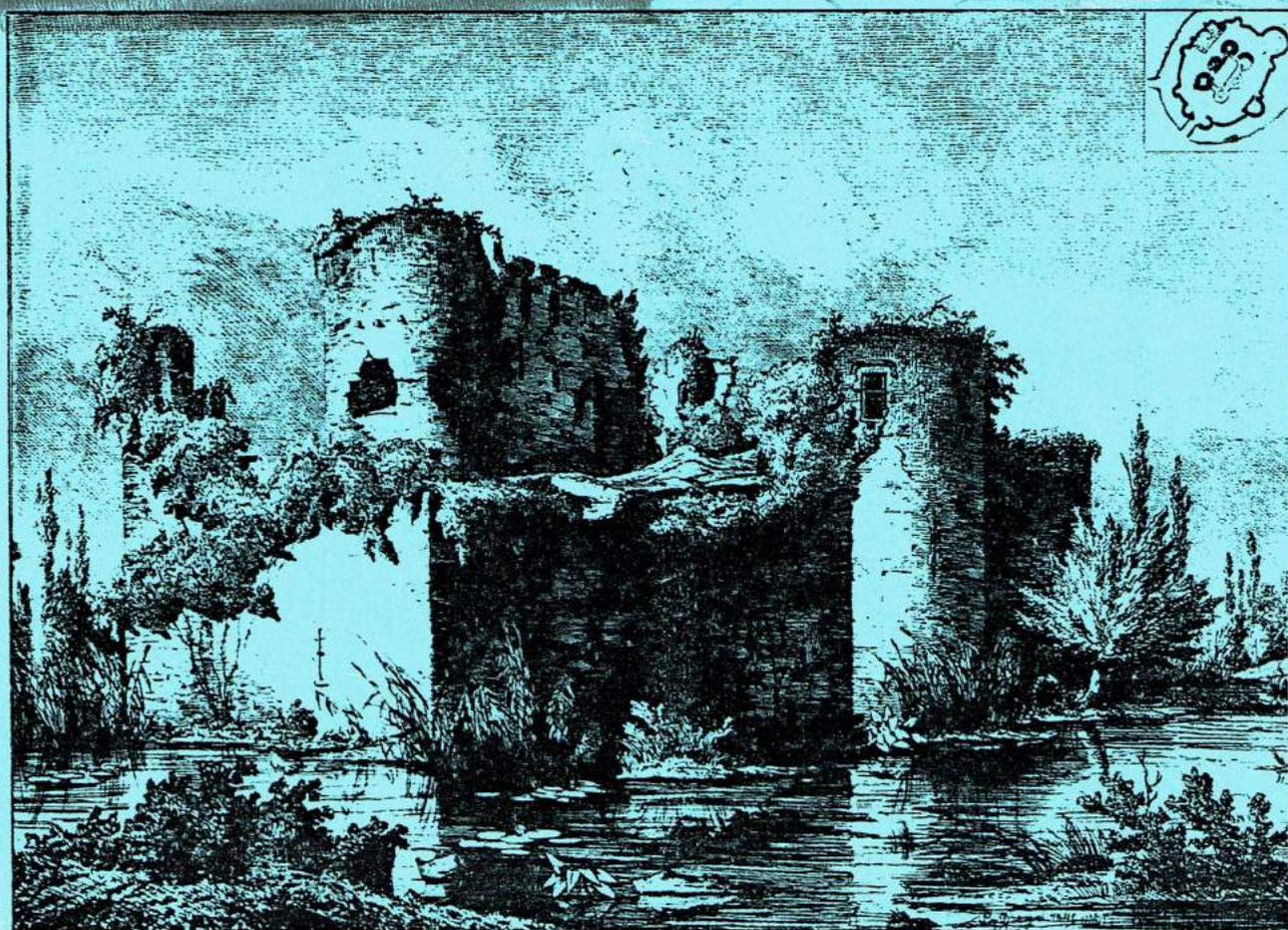
INFORMATIONS A.G.B.



"Amicités Généalogiques Bordelaises"

Mars 1989

N° 23



CHATEAU DE BLANQUEFORT

Lithographie de Vonlatum, d'après Léo Drouyn. 1845.

Arch. mun. Bordeaux

DEPOT LEGAL MARS 1989
I.S.S.N. N° 098.8747

A.G.B. 2 Rue Paul Bert 33000 Bordeaux Tél 56 44 81 99
Rédaction: M^r Maurice Robert Association loi de 1901 - N° 13953

S O M M A I R E

	<u>pages</u>
- LE MOT DU PRESIDENT	3
- FORTERESSE DE BLANQUEFORT	4 à 7
CONCOURS REGIONAL DE L'ASSOCIATION HENRI IV	7
- COMPTE-RENDU ASSEMBLEE INFORMELLE DU 9.2.89	8 - 9
- COMPTE-RENDU REUNION DE L'UNION GENEALOGIQUE AQUITAINE-PYRENEES	10
REUNION POUR TRANSCRIPTEURS EMBARQUEMENTS ..	10
- ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 27 AVRIL	11
REUNION DU GROUPE SAINT-LOUBES	11
- VISITE DE L'HOTEL DES MONNAIES	12
- INITIATION A LA GENEALOGIE	13
COURS DE L'UNIVERSITE REGIONALE INTER-AGES	13
- ETRANGERS A L'ANCIEN DIOCESE DE BORDEAUX ...	14 - 15
- NOUS SOMMES TOUS COUSINS	16
- BIBLIOTHEQUE	17 à 20
- INVITATION A LA LECTURE	20 - 21
- SELECTION DU LECTEUR	22 - 23
- LETTRE D'UN CAPITAINE AU 1er BATAILLON DE LA GIRONDE	24
- QUELQUES DROITS FEODaux EN GUYENNE	25
- LES HASARDS DE LA LECTURE DES R.P.	26
- LES MARCHANDS DRAPERS	27 à 34

LE MOT DU PRESIDENT

--- * ---

La fermeture, pour raison de travaux, des Archives départementales de la Gironde - l'annexe de la rue Poyenne restant cependant ouverte aux chercheurs - nous a conduits à réorienter nos activités ... pour trois mois !

- Ceux qui disposent d'un moyen de transport autonome peuvent affiner leurs recherches en consultant les registres paroissiaux encore détenus par nombre de communes ;
- Les plus hardis ont même la possibilité de se lancer dans des recherches hors département, dans la mesure où leurs ancêtres les y convient :
- Ceux qui préfèrent ou ne peuvent faire autrement que de rester dans l'agglomération ont à leur disposition les archives municipales - celles de Bordeaux sont très riches ;
- Enfin, avez-vous pensé à la Bibliothèque municipale de la rue Mably, véritable mine de renseignements pour qui veut bien admettre que l'histoire sociale de nos aïeux est le meilleur moyen de donner vie à une généalogie, de l'étoffer et donner un contexte attrayant à tous ceux qui, autrement, restent de simples numéros.

Mais il n'y a pas que ces sources : le Musée militaire de la rue de Pessac, le Musée des Douanes, place de la Bourse ; le Musée d'Aquitaine et sa bibliothèque, cours Pasteur, notamment, peuvent aussi ouvrir des pistes auxquelles nous n'aurions pas pensé.

Tirons profit de cette interruption pour enrichir nos connaissances sur le passé, sortons d'une routine un peu sclérosante, aventurons-nous sur de nouveaux sentiers et nous n'aurons pas perdu notre temps.

De plus, en agissant ainsi, nous laisserons aux étudiants la possibilité de poursuivre leurs travaux et nous aiderons les Archives départementales à passer un cap difficile

Pierre DUPOUY

FORTERESSE DE BLANQUEFORT

Sur notre dernier bulletin, nous avons parlé du Château Trompette ; aujourd'hui nous examinerons la Forteresse de Blanquefort.

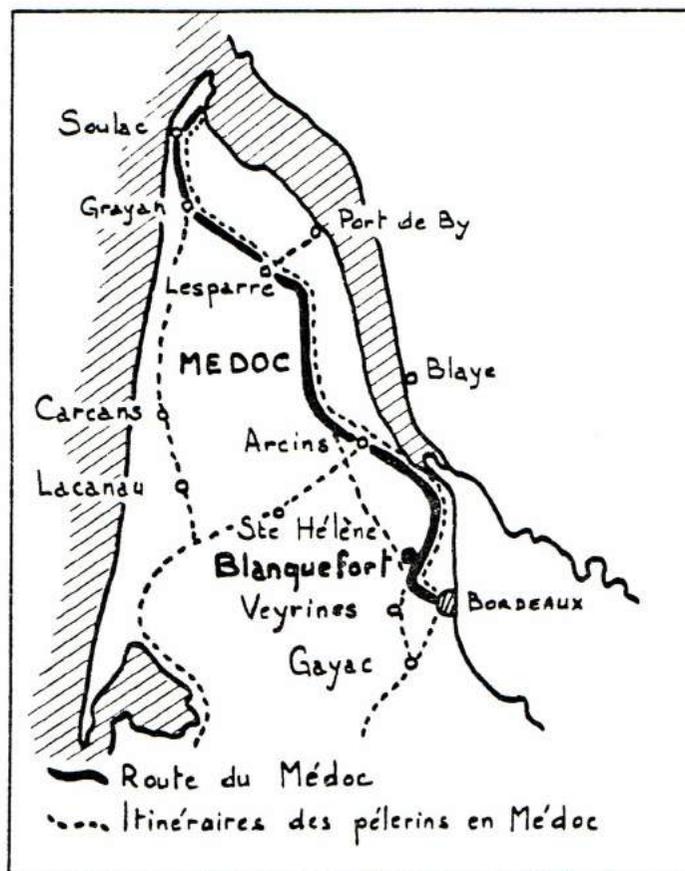
Celle-ci, placée aux portes de Bordeaux, sur la route du Médoc, venait rouillait l'entrée de la ville aux attaquants abordant la rive gauche de la Gironde, à partir de l'Océan Atlantique.

Cette route était d'ailleurs utilisée par les pèlerins se rendant à Saint-Jacques de Compostelle et passant par Bordeaux.

Les bords de la Gironde n'étaient pas autrefois ce qu'ils sont maintenant, de riches vignobles, mais des marais inaccessibles inondés deux fois par jour par la marée.

Les jalles n'étaient pas encaissées entre deux digues conduisant directement leurs eaux dans le fleuve, elles débordaient de toutes parts et laissaient après l'hiver des mares que les étés les plus chauds ne pouvaient entièrement dessécher.

...

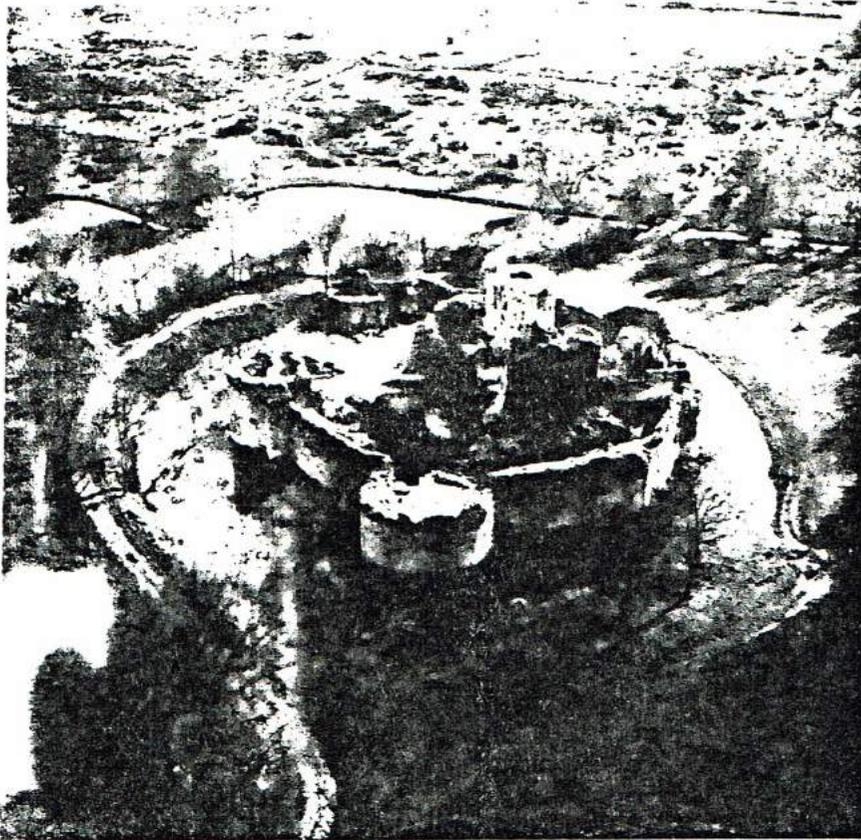


Situation de Blanquefort en Médoc

La forteresse de Blanquefort, édifée sur un ilot rocheux émergeant de sept mètres au-dessus des marais, hors de portée des armes de l'époque, avec un unique chemin d'accès entouré de marécages, présentait une excellente protection naturelle.

Des fossés pleins d'eau, de 15 mètres de large, ne faisaient qu'accroître l'apparente invulnérabilité du site.

Nous donnons maintenant les principaux événements qui ont marqué la Forteresse de Blanquefort.



La Forteresse environnée d'eau

XIe siècle

Edification d'un donjon rectangulaire de pierres, probablement à l'emplacement d'une ancienne tour en bois, qui appartenait et servait de résidence aux seigneurs de Blanquefort.

Ceux-ci étaient classés parmi les hauts barons de la Guyenne, leurs possessions s'étendaient au loin jusque sur les bords du Bassin d'Arcachon.

XIIIe siècle

Achat de la place forte (en 1257) par le roi d'Angleterre, Henri III, et amélioration des fortifications par Edouard Ier qui en fait une véritable forteresse avec un donjon flanqué de six tours et protégé par une enceinte de pierres.

XIVe siècle

La forteresse est vendue par le roi à Bertrand de Goth, puis elle passe par mariage à la famille Durfort-Duras.

XVe siècle

Antoine de Chabannes remanie l'ensemble de l'enceinte en tenant compte des impératifs de l'artillerie, arme nouvelle qui a fait ses preuves au cours de la Guerre de Cent ans.

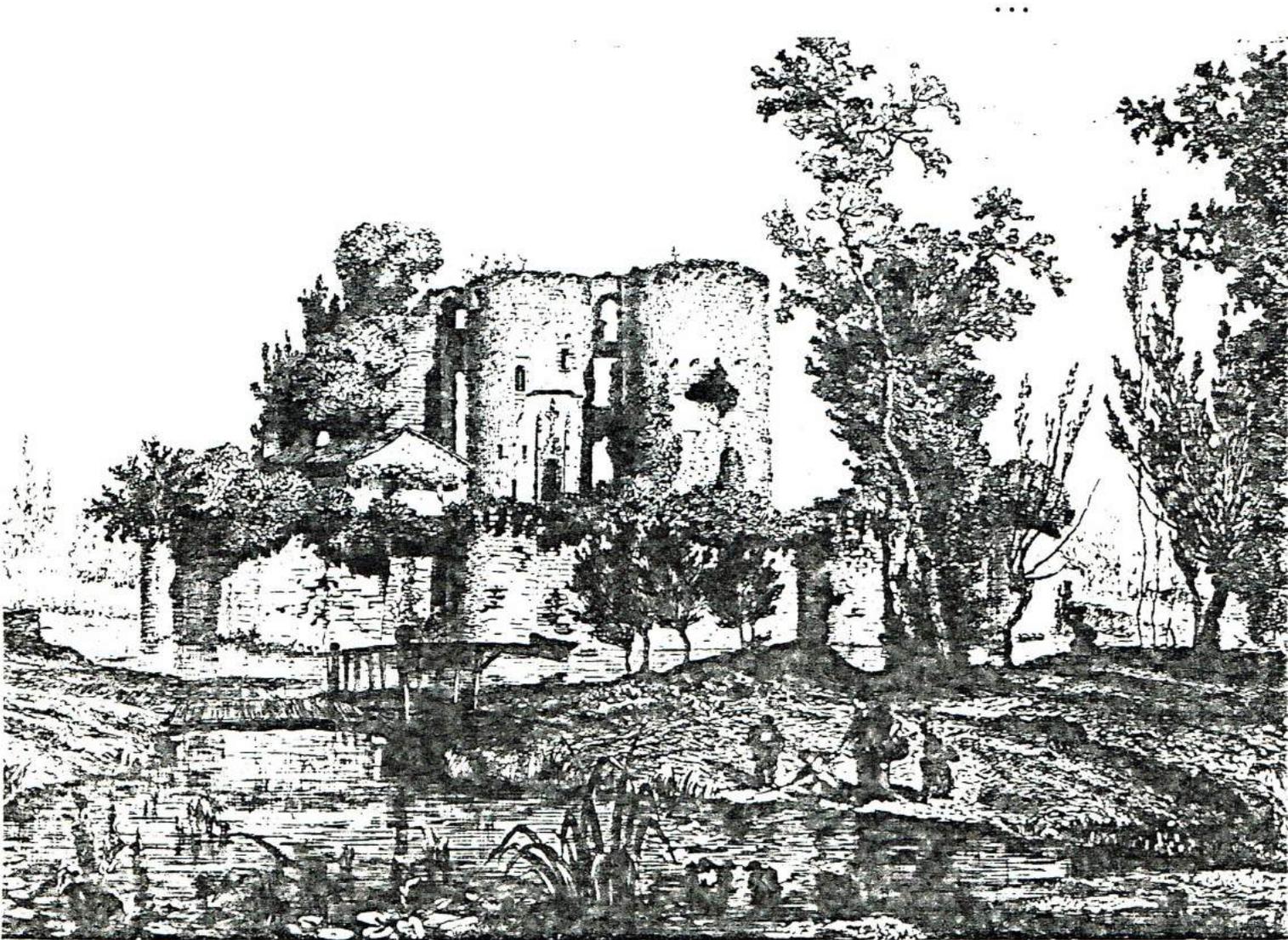
Le 12 janvier 1465, Louis XI s'approprie la forteresse en l'échangeant contre trois seigneuries et quatre fiefs parisiens limitrophes du Comté de Dampmartin (appartenant à Antoine de Chabannes).

XVIe siècle

Dernière campagne de réfection de l'enceinte, portail d'entrée, ponts-levis.

XVIIe siècle

Mazarin aurait donné l'ordre de démanteler les fortifications de Blanquefort qui ont servi de refuge aux opposants de Louis XIII, à l'époque de la Fronde.



L'antique forteresse des Duras, à Blanquefort, vue par le dessinateur Léo Drouyn.

Il est bon de rappeler que l'Aquitaine a été anglaise pendant trois siècles :

- du 19 décembre 1154, date du couronnement d'Alienor, fille du duc d'Aquitaine, mariée avec Henri Plantagenet, roi d'Angleterre
- au 19 octobre 1453, jour où les Français prirent définitivement possession de Bordeaux, après avoir vaincu les soldats anglais à la bataille de Castillon.

Pour sa part, la Forteresse de Blanquefort est restée anglaise pendant deux siècles et elle n'a pas cessé d'être alors la proie des troupes françaises ou anglaises, selon qu'elle était aux mains des uns ou des autres.

C'est Charles VII qui installe à Blanquefort la première batterie d'artillerie afin de défendre Bordeaux et qu'elle puisse résister à une attaque des canons des Anglais.

Ce remaniement fut réalisé par épaissement de l'enceinte, percement d'embrasures à canons. Blanquefort est donc la première forteresse d'Aquitaine à recevoir un tel dispositif de fortification et elle reste une des rares de France à être aussi complète.

En 1962, une équipe de jeunes a créé le Chantier d'Archéologie Médiévale qui assure petit à petit l'étude, la sauvegarde et la mise en valeur de la forteresse.

Il est envisagé, à la belle saison, d'organiser une visite commentée de la Forteresse de Blanquefort pour les membres de l'A.G.B.

Maurice ROBERT

---- 0 ----

CONCOURS REGIONAL DE
L'ASSOCIATION HENRI IV

Pour la commémoration de l'avènement d'Henri IV au trône de France, il est organisé dans chaque département de l'Aquitaine, un concours régional pour distinguer les familles ayant des racines en Aquitaine depuis plusieurs siècles.

Les membres de l'A.G.B. intéressés par ce concours pouvant s'adresser à
ASSOCIATION HENRI IV, château de PAU, 64000 - PAU, tel 59 27 36 22
poste 403

---- 0 ----

ASSEMBLEE INFORMELLE DU 9 FEVRIER 1989
A L'ATHENEES MUNICIPAL.

Après un déjeuner traditionnel, en commun, qui a eu lieu cette fois au restaurant "LES PROVINCES" rue St-Rémi, et avec un peu de retard, l'assemblée informelle s'est ouverte devant 80 personnes environ.

Notre Président, Mr DUPOUY nous a entretenu du bulletin de l'A.G.B. L'augmentation des frais nécessite de demander, à ceux qui veulent recevoir ce bulletin à leur domicile, de participer aux frais de timbrage. Les autres personnes viendront retirer elles-mêmes, ou feront retirer leur bulletin à la permanence, rue Paul Bert à BORDEAUX.

Est évoquée ensuite la sortie-visite de l'Hôtel des Monnaies et Médailles à PESSAC. Plusieurs hypothèses notamment pour la date, étant prévues, Mme ROUX fait circuler une feuille pour connaître les desiderata des personnes présentes. Il en résulte que cette visite aura lieu, si l'administration est d'accord, le jeudi matin 27 avril. Nous prendrons un car, et le rendez-vous est fixé devant le syndicat d'initiative allées d'Orléans à BORDEAUX à 8 H.45, la visite devant commencer à 9 Heures précises.

Vient ensuite un exposé fait par Mr LISSE sur deux livres de raison, l'un de la famille DESPAGNET (1704-1733) de la région de BOURG S/GIRONDE, tenu par Arnaud. Il est de caractère thématique, alors que le second livre de raison est plutôt historique. C'est celui de la famille PEYCHAUD.

Cet exposé intéressant est fort applaudi comme il le méritait.

Mr DUPOUY donne la parole à Mme CASTELNAU bibliothécaire. Celle-ci indique que la bibliothèque a atteint sa vitesse de croisière. Elle s'est accrue de l'apport de nombreux livres donnés ou en dépôt. Si l'on souhaite consulter ces derniers, il vaut mieux commencer par eux, car les propriétaires peuvent les retirer à leur gré.

Les échanges de bulletins d'associations ou de cercles régionaux continuent et se multiplient. Nous possédons aussi des bulletins d'associations professionnelles : S.N.C.F. - P.T.T. - Banque de France - Caisse d'Epargne Ecureuil - Centre Hospitalier de CANNES. En terminant, Mme CASTELNAU signale une coquille qui s'est glissée dans le dernier bulletin au sujet du recensement des embarquements P 12 dernier alinéa, il faut lire "d'écriture" et non "d'origine".

Mr ROBERT chargé du bulletin rappelle qu'il existe maintenant une rubrique signalant, en quelques lignes, des articles intéressants à consulter dans les bulletins d'autres régions, faisant l'objet d'échanges.

Mme BAFFAUD, chargée de la transcription des registres paroissiaux, signale que le temps d'arrêt causé actuellement, d'une part, par l'impossibilité temporaire de faire de nouvelles photocopies des registres paroissiaux, et d'autre part, par la fermeture pour trois mois, des archives départementales, sera mis à profit pour accélérer la vérification et le contrôle des tableaux déjà rédigés. Mais il faudrait d'autres volontaires.

Les réunions de travail ont lieu tous les jeudis après-midi à la permanence rue Paul Bert.

Par ailleurs, un chercheur du CNRS a fait appel à notre concours pour un travail qu'il a entrepris au sujet des prénoms inspirés par la révolution de 1789. Une réunion est prévue pour le 16 Février.

Mr LHERM indique qu'une réunion concernant les recherches généalogiques dans la région de St-LOUBES aura lieu le 2 Mars prochain à 14 H.30 au siège de l'A.G.B.

Mr LIGNON, notre trésorier, rappelle que 43 adhérents n'ont pas encore réglé leur cotisation pour 1989.

Mr DUPOUY termine en évoquant plusieurs sujets :

- la permanence est de plus en plus fréquentée, mais pensez à baisser le ton de votre voix, afin de ne pas gêner ceux qui travaillent et font des recherches.

- Pensez aussi que notre permanence a le téléphone et que vous pouvez appeler les jours et heures des permanences.

- que deux livres de la bibliothèque : P60 et P61 - tome 3 et 4 d'une série (auteur Robert MERLE) ont disparu depuis plusieurs mois. On souhaite qu'il s'agisse seulement d'un oubli et d'une négligence et que ces livres retrouvent leur place rapidement.

- les A.D. étant fermées du 1er février au 2 Mai 1989, une note de service indique les cas, très limités, et la procédure à suivre pour obtenir, à l'annexe de la rue Poyenne, les documents. Il faut profiter de cette pause pour réorienter nos recherches dans d'autres directions : Archives Municipales, rue du loup - Bibliothèque Municipale, rue Mably.

Une réunion est prévue prochainement pour poursuivre la mise en route de l'UNION REGIONALE des Associations généalogiques.

Le congrès de généalogie aura lieu à BORDEAUX en 1991 - Le C.G.S.O. est partie prenante pour l'organisation. Pourquoi pas aussi l'A.G.B. !!

Les cours de paléographie de l'URIALTA - Mme BERIAC qui les assurait l'an passé ne continue pas. C'est Mlle LAVAUD qui prend la suite. Les cours auront lieu, en principe (mais il vaut mieux vérifier la veille en téléphonant à l'URIALTA) les 21 Février à 14h.30 et le 14 Mars, à l'amphithéâtre BROCA, rue Paul Broca.

Les nouveaux adhérents demandent une initiation pratique (à côté de l'initiation théorique déjà dispensée). Plusieurs personnes ici présentes peuvent faire cette initiation, notamment Mme HOURDEQUIN. Un entrefilet figurera au prochain bulletin, pour mettre au point ce projet.

UNION GENEALOGIQUE
AQUITAINE-PYRENEES

L'Union s'est réunie le 25 février 1989 à l'Athénée Municipal

Les décisions suivantes ont été prises :

- Adhésion de l'Union à une Fédération des Sociétés françaises de généalogie ;
- Maintien pour 1989 à 100 francs de la cotisation à l'Union ;
- Accueil du Cercle Généalogique du Périgord au sein de l'Union ;
- Conditions imposées aux Associations pour adhérer à l'Union
 - Etre placées sous le régime de la loi de 1901,
 - Exister depuis un an après dépôt des statuts,
 - Publication d'au moins un numéro de bulletin
- Reproduction d'articles publiés par les Associations adhérentes après accord de celles-ci ;
- Participation à l'organisation du Congrès de Bordeaux, en 1991, sous la direction du C.G.S.O.

Constituent actuellement l'Union :

- Cercle Généalogique du Pays-Basque et du Bas-Adour
- Cercle Généalogique des Pyrénées-Atlantiques
- Cercle Généalogique du Sud-Ouest
- Club d'Héraldisme, d'Onomastique et de Généalogie de Gascogne
- Amitiés Généalogiques Bordelaises
- Cercle Généalogique des Landes
- Cercle Généalogique du Périgord
- Source Généalogique Landaise.

TRANSCRIPTIONS DES REGISTRES D'EMBARQUEMENT
A DESTINATION DES ILES - COTE 6 B

Une nouvelle réunion des transcripateurs est prévue pour

le 13 AVRIL 1989, au siège de l'A.G.B.

en remplacement de celle du 23 MARS annulée, l'heure restant la même.

Plusieurs personnes ont terminé leur registre, d'autres sont en cours et ont bientôt fini. Les dernières questions se posent.

Mais nous espérons bien voir, en fin d'année 1989, la réalisation finale de notre travail, sous forme de livrets de transcriptions, pour chacune des régions de France.

ERRATUM : Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu de la réunion du 17 novembre 1988, publié dans notre bulletin N° 22, page 12, rendant le texte incompréhensible.

Il y a lieu de remplacer le mot "d'origine" par "d'écriture". Il faut donc lire : "Puis se sont posées des questions d'ordre d'écriture"

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Comme chaque année, notre Assemblée générale statutaire aura lieu en avril,

le 27 AVRIL 1989, à 14 h.30, à l'ATHENEES MUNICIPAL

Cette réunion nous donnera une nouvelle fois le plaisir de nous retrouver pour parler de notre Association, de ce qu'elle est, de ce que vous faites, de ce que vous souhaitez.

Nous projeter dans l'avenir c'est la seule façon de déterminer une ligne de conduite, des étapes, de dresser un plan d'action ... à l'échelon de notre Association.

Il faudra aussi procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration, certains mandats arrivant à expiration.

Si vous désiriez entrer dans l'équipe, il serait bon que vous le fassiez savoir avant le 18 avril, terme de rigueur, par une lettre adressée au Siège.

De même, si vous envisagiez de ne pas pouvoir être présent à cette Assemblée, il vous serait loisible de donner procuration, par écrit, à tel adhérent de votre choix.

Mais, faites un effort. Une assemblée nombreuse est toujours encourageante, sympathique et prouve l'intérêt que chacun porte à la vie de l'ensemble. C'est une forme de solidarité, bien dans l'idée qui nous anime.

Vous savez bien que l'homme seul ne peut pas grand'chose, surtout maintenant !

Au 27 avril, donc, nous comptons sur vous tous.

---- 0 ----

GROUPE SAINT-LOUBES ET
SA REGION PROCHE

Une nouvelle réunion est prévue le
JEUDI 20 AVRIL 1989, à 14 H.30
au Siège de l'A.G.B., 2, rue Paul-Bert, BORDEAUX.

INITIATION A LA GENEALOGIE

L'A.G.B., à l'intention de tous ses adhérents, et plus particulièrement de ceux qui débutent ou rencontrent des difficultés pour conduire leurs recherches, a décidé d'organiser des séances de travail conduite par un groupe de volontaires.

Elles auront lieu au siège de l'Association, 2, rue Paul-Bert, à BORDEAUX, tous les quinze jours, le mardi après-midi, à partir de 14 h.30, les 4 et 18 avril ; les 2, 16 et 30 mai.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez téléphoner au siège, les lundis, mercredis et vendredis, de 14 h.30 à 17 h.30

---- 0 ----

D'autre part, nous rappelons aux membres de l'A.G.B. que les deuxième et quatrième jeudis de chaque mois un groupe de travail se réunit pour traduire des textes anciens, de 10 h. à 11 h.45, à l'Athénée Municipal, place Saint-Christoly, à Bordeaux.

COURS DE L'UNIVERSITE REGIONALE INTER-AGS
DU TEMPS LIBRE D'AQUITAINE

GENEALOGIE FAMILIALE, ancienne Faculté de Médecine:(amphithéâtre Deniques)
les mercredis 12 et 26 avril, de 14 h.45 à 16 h.45, responsable, M. TOUSSAINT.

GENEALOGIE ET HISTOIRE SOCIALE, Athénée, place Saint-Christoly, Bordeaux,
les mercredis 22 mars, 19 avril, 3, 17 et 31 mai, de 14 h.45 à 16 h.45
responsable Mme LAFFARGUE.

GENEALOGIE APPLIQUEE, Athénée, place Saint-Christoly, Bordeaux,
les mardis 18 avril, 16 mai et 30 mai, de 15 h. à 17 h., responsable
Mme LAFFARGUE.

RECHERCHES EN MAINE-ET-LOIRE ET SARTHE

M. H. CHAUVELIER, 107, rue du 11 novembre, 33290 BLANQUEFORT, qui fait des recherches en Maine-et-Loire et Sarthe, serait heureux de rencontrer des personnes intéressées par ces départements pour travail en commun. Prendre contact par courrier ou téléphoner au 56 35 09 67.

----- 0 -----

JEUX DE MOTS

Pour ma fosse celtique les services sanitaires exigent un examen généalogique du terrain.

(Il y a de quoi rester sceptique ! sur le résultat).

LES ETRANGERS A L'ANCIEN DIOCESE DE BORDEAUX (suite)

HOURTIN

Mariage le 19 novembre 1753, de St Antoine SORBETZ, de SAINT-ANTOINE-DE-CASTILLON, (diocèse d'AUCH) fils de feu Antoine et de feue Dorothee DUCOS, et Marie BERNARD, de HOURTIN, fille de feu Pierre et Marie BOSQ, les fiançailles ayant eu lieu le 1er octobre 1753, à HOURTIN.

Décès le 8 novembre 1753, de Jacques EVEILLE, 26 ans, fils de feu François et de Jeanne ANDRON, de JONZAC-EN-SAINTONGE.

Communiqué par Mme SAUZET

QUINSAC

Mariage du 8 février 1768, de Denis ROUZE, charpentier, originaire du diocèse de RIEUX, paroisse de MONCLA, de Pierre et Marie-Jeanne AZIMAT, et Elizabeth CHAIGNEAU, de Bernard et Marguerite ROUDIE.

Mariage du 12 juillet, de Pierre MELET, vigneron, de CALVIAC, de Guillaume et Bernarde BAUDET, avec Jeanne VERDUN, veuve de Vincent DUSSAC

Mariage du 28 janvier 1769, de Pierre VALET, laboureur, de Jean et Pétronille VIDEAU, avec Jeanne THOMAS, de Jean et Jeanne FOURNIER, de RIMOND-DE-CASTELMORON (Juridiction de MONTFLANQUIN).

Mariage du 21 septembre 1776, de Guinet COR, cordonnier, de la paroisse de SAINT-FLOUR EN AUVERGNE, de Guillaume et Hélène SOUSTRE, avec Marie FENELON, de Pierre et Elisabeth GUILLEMART.

Mariage du 27 février 1786, de Guillaume DANIEL, tonnelier, de Camblanes, natif de PLOUGUIN, diocèse de BRETAGNE, avec Catherine MOUTINARD, de Bernard et Catherine CAMBOLIVE.

Décès du 27 septembre 1778, de Jean ETEY, 13 ans, de SAINT-DOMINGUE, de Jean ETEY et d'une mulâtresse dont on ignore le nom.

Communiqué par M. BOUSSOTROT

BASSENS

Naissance le 28 décembre 1775, de Suzanne ALGARON, fille de Jean et de Téhérèse LELIEVRE, de BLOIS

Mariage du 29 novembre 1751, de François CHARY, matelot, natif de SAINT THOMAS DE COSNAC EN XAINTONGE, fils de feu Pierre et de Marguerite GILET, avec Jeanne THIBAUT.

Mariage du 19 avril 1752, de Pierre LACHAISE, architecte, (veuf de Catherine taurau), natif de SAINT-CLOU-DE-NARESSE, diocèse de SARLAT, fils de feu Géraud et Jeanne CASTAN, avec Françoise DELMON, native de TERRASSON, diocèse de SARLAT, fille de Jacques et feue Marguerite FREDEFON.

Mariage du 8 may 1759, de Sieur Jacques PREVOT, veuf de Dlle BLANCHART), marchand, natif de CASSIGNAC-EN-SAINTONGE, fils de Pierre (procureur fiscal) et de Marianne de PONTOISE, avec Marguerite DOURNEAU.

Mariage du 20 janvier 1761, de Jean JONCA, natif de BARBAZAN, diocèse de TARBES, fils de Jean et Marie SENAC, avec Jeanne DROUET.

Mariage du 1er avril 1761, de Messire Louis DUBOULET de LOGERIE, natif d'ANGOULEME, fils de feu Pierre et de Jeanne DEFOY de CASTRES, avec Dlle Marie MORDERET.

Mariage du 28 avril 1762, de Jacques AUTIER, natif de SAINT-REMY-EN-PROVENCE, fils de feu Jean et Thérèse LAGNEL, avec Catherine VAUR, native de SAINT JULIEN AUX BOIS, diocèse de TULLE, fille de feu Bernard et Lonese LAVAL.

BASSENS

Mariage du 1er février 1746, de Sieur Pierre JAMAIN, natif de JUILHAC en BAS LIMOUSIN, fils de Jean (notaire royal et procureur de Chambrignac) et de Dlle Marguerite DURAND, avec Delle Marie PETITIE.

Mariage du 16 février 1746, de Pierre LACHEZE, natif de SAINT-CLOU-de NARESSSES, diocèse de SARLAT, fils de feux Gérard et Jeanne CASTAN, avec Marie THOREAU (veuve de Jean BLOIS)

Mariage le 8 février 1747, de François LASSERRE, natif de MANSOUVILLE, évêché de LECTOURE, fils de feux Pierre et Anne DUFOUR, avec Margueritte LANDE.

Mariage du 19 May 1747, de Mathurin COSNARD, natif de N.D. DE SABLE (diocèse du MANS) fils de Mathurin, marchand gantier, et Marie BOUVERON, avec Margueritte BONNEAU.

Mariage du 28 juillet 1750, de Jean BOUCHET (porteur de chaize natif de CHEVANEU, diocèse de SAINTES, fils de feux Pierre et Marie GELIS, avec Marie COIFFART.

Mariage du 9 septembre 1750, de Guillaume LIMOUSIN (veuf de Catherine VALLET), journalier, natif de PALAUD-SAINT-CYBAR-EN-ANGOUMOIS, fils de feux Laurent et Marie BASSAY, avec Catherine GILIBERT. native de sainte marie de la prade. diocèse de PERIGUEUX. fille de feux Francois et Madelaine JANAU.

Mariage du 19 janvier 1751 de Claude HERMAN, postillon, natif de MACLUF, près de METZ-en-Lorraine, fils de feu Guillaume et Catherine SIMON, avec Marie LANDEREAU.

Mariage du 14 juillet 1762, de Charles MOUTON (secrétaire de l'Intendance), natif de DOUZY, diocèse d'AUXERRE, fils de feux Jean et Françoise JOUDE, avec Marie Nicole PETITIE.

Mariage du 1er février 1763, de Simon RICHARD (matelot) natif de CAMPAGNOLE (diocèse de SAINTES), fils de feux Pierre et Marie BARRE, avec Raymonde GUILLEM.

Mariage du 13 avril 1763, de Léonard VALLET (tireur de chanvre), natif de PILHAC-EN-ANGOUMOIS, fils de feu Louis et Marie VALLETTE, avec Simone BERGEY.

Mariage du 20 floréal an 8, de Joseph GREGOIRE, agriculteur, veuf de Marie PARRE, natif de BEDEE-EN-BRETAGNE, fils de feu Jean et Mathurine CATHERINE, avec Marie BOULAN.

Mariage du 30 thermidor an 8, de Bernard DUTIL, boulanger), natif de PUYMIROL-EN-LOT-ET-GARONNE, fils de feu Beranrd et Marie PEZE, avec Pétronille PREVOT.

Mariage du 17 may 1774, du sieur Pierre LEUDE et de Dlle Marie DUMAN, natif de SAINT JULIEN-de-VAZERAC, diocèse de CAHORS.

Mariage du 19 juillet 1774, du sieur Jean-Pierre VAGNAIR, natif de BERANVILLE, diocèse de METZ, avec Marie BOUCHET.

Mariage du 30 septembre 1774, de Charles Joseph PATTEE, natif de METS-EN-LORRAINE, avec Marie CAUELLE, native d'AIRES EN-ARTOIS.

Mariage du 6 février 1781, de Antoine JALLET, natif de SAINT-MARIEN-EN-BOURGES, avec Marie ROUMAIGNAC.

Mariage du 17 mars 1781, de Richard PINEAU avec Marie PERIE, native d'ALLESSIEU PRES RIBERAC-EN-PERIGORD.

Mariage du 16 avril 1782, de Joseph ABADIE, natif de SAINT-PIERRE-AUX-LIENS, diocèse de COMINGES, avec Jeanne LABEUNERE.

Mariage du 8 juin 1784, de Jean VIDEAU, natif de CAPITOURLAN, près BELVES-EN-PERIGORD, avec Marie FEVRIER.

Mariage du 19 juillet 1785, de Pierre HERAUD, natif de POMAT-EN-SAINTONGE, avec Simone BARRE.

Mariage du 16 août 1787, de Antoine CHALARD, natif de SAINT-CLEMENT -DE-PALORGUES, diocèse de CLERMONT-en-AUVERGNE, avec Jeanne CROUX, native de SAINT-JACQUES-DE-BERGERAC EN PERIGORD

Mariage du 18 floréal an 6, Joeph DUCAMPS, tailleur d'habits, natif de LABASTIDE-EN-ARMAGNAC, avec Marie ROZIER.

Mariage du 17 nivôse an 9, de Guillaume LELOUARD, gendarme, natif d'HARFLEUR, avec Marie MATRAS.

NOUS SOMMES TOUS COUSINS...

La lecture des actes du notaire Jérôme Dussaut de Saint-Sulpice par Jean René Lherm et l'examen des tableaux de nos ancêtres originaires de Saint-Loubés et de sa région proche, remis à chacun des membres du groupe Saint-Loubés - pour une entraide de recherches - ont permis à trois cousins de retrouver leurs aïeux communs.

Ce sont Mrs Jean René Lherm, Jean-Paul Dubecq-Princeteau et Roland Castelnau.

PRINCETEAU Antoine x MICHEAU Jeanne

PRINCETEAU Jean
x 17.6.1692.St.Loubés
FURT Anne

PRINCETEAU Pierre
x15.2.1718.St.Loubés
COIFFARD Magdeleine

PRINCETEAU Guillaume
x30.1.1759.St.Loubés
CURAT Jeanne

DANEY Elie
x5.10.1789.St.Loubés
PRINCETEAU Jeanne

MARCHE Pierre
x22.6.1821.St.Loubés
DANEY Marie

MARCHE Bertrand
x20.5.1850.St.Loubés
BUROLEAU Marie

MARCHE Pierre Emile
x20.9.1877.Bordeaux
TOUAN Marcelle

LHERM Jean-Baptiste
x5.11.1922.Bordeaux
MARCHE Andrée

LHERM Jean René

PRINCETEAU Martial
x 2.1.1695.St.Loubés
BONNET Suzanne

PRINCETEAU Pierre
x17.7.1731.St.Loubés
PRINCETEAU Marie

PRINCETEAU Pierre
x16.6.1779.Sadirac
PELLET Françoise

PRINCETEAU Bertrand
x3.12.1812.Floirac
MERLE Jeanne

PRINCETEAU Jean
x28.8.1855.St.André de C.
TABUSTEAU Marguerite

PRINCETEAU Raphaël
x20.9.1890.St.Loubés
POTIE Marguerite

DUBECQ Xavier Joseph
x9.6.1926.Bordeaux
PRINCETEAU Simone

DUBECQ-PRINCETEAU J.Paul

BELLUYE Laurent
x9.6.1851.St.Loubés
PRINCETEAU Marie

BELLUYE Jean
x20.10.1888.Caudéran
CHASTANG Marie

CASTELNAU Roger
x16.1.1922.Bordeaux
BELLUYE Blanche

CASTELNAU Roland

Cette généalogie montre bien l'intérêt de la communication et de l'échange de nos recherches individuelles, facilitant ainsi le rapprochement des patronymes identiques pour la découverte de nos aïeux communs.

B I B L I O T H E Q U E

En ce premier trimestre 1989, il semble nécessaire de rappeler à tous, et surtout d'informer nos nouveaux adhérents, de la composition et de l'organisation de notre bibliothèque.

Tout d'abord, nous avons QUATRE SERIES DE VOLUMES à vous proposer :

- SERIE P : Ce sont les livres donnés par les adhérents ou achetés par l'A.G.B. Ils sont donc propriété de notre Association et sont prêtés à chacun gratuitement, pour une durée de 15 jours.
- SERIE D : Cette série est très particulière. En fait, les volumes qui la composent n'appartiennent pas à l'A.G.B., mais à des membres adhérents qui mettent leurs livres en dépôt et les prêtent dans les mêmes conditions que la Série P. Il est donc dans l'intérêt du lecteur de porter son choix en priorité dans cette série D, sachant que ces livres peuvent être retirés de la bibliothèque quand les propriétaires le désirent.
- SERIE G : Dans cette série, nous avons groupé tous les guides des Archives départementales permettant de préparer un voyage dans une région d'origine de nos ancêtres. Ces guides, très demandés surtout au moment des vacances, sont prêtés aussi gratuitement mais pour un délai plus court (de 5 à 7 jours au maximum). C'est pourquoi une pastille rouge au niveau de la cote rappelle aux lecteurs l'exigence de rapporter ces guides le plus rapidement possible à la bibliothèque et ceci dans l'intérêt de tous.
- SERIE GN : Elle se compose de guides et divers livres concernant les méthodes de recherches, l'organisation de différentes archives, de textes de loi et règlement, etc... C'est la seule série qui se consulte au siège de l'A.G.B., au cours des permanences.

Un répertoire des ouvrages par série est à votre disposition - classeur rouge - au siège de l'A.G.B.

Pour les lecteurs des bulletins de notre Association, il suffit de se reporter aux N° 13, 15, 17, 19, 21, 22, pour en avoir la liste complète.

Ci-dessous, les nouveaux livres enregistrés :

SERIE P

- | | |
|---|---------------------------|
| P 143 - "Une vie au Louvre" | Magdeleine HOURS |
| P 144 - "La Révolution à La Teste" (1789-1794) | Fernand LABATUT |
| P 145 - "Marais de Bégadan, St Christoly et Courqueques" | A. GUILLOCHEAU |
| P 146 - "L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité", Actes du 1er colloque en pays de Branne, 19,20 setp. 1987 | |
| P 147 - "Le Moulin du Nau" | Yvette et Bernard d'ESTIB |
| P 148 - "Les Laboureurs du Tourondel, du roi à la Révolution" | ARGO |
| P 149 - "Calendrier républicain et ses concordances" | ARGO |
| P 150 - "Turenne - Carte de la Vicomté" | ARGO |
| P 151 - "Flashes sur la Bretagne" | Cahiers de l'Iroise |

- GIRONDE : - C.G.S.O.
- C.H.O.G. Club d'Héraldisme, d'Onomastique et de Généalogie de Gascogne.
- Cahiers du Bazadais.
- Cahiers Méduilliens. Société Archéologique et Historique du Médoc.
- Cahiers du Vitrezais.
- HAUTE-SAONE : Cercle Généalogique Haut-Saonais.
- ILE-de-FRANCE : - Revue du Cercle d'Etudes Généalogiques et Héraldiques de l'Ile-de-France. Stemma.
- Généalogie de Versailles et des Yvelines.
- Cercle Généalogique de l'Est Parisien, "Le Francilien du Levant.
- LANDES : - Centre Généalogique des Landes.
- Bulletin Société Borda.
- Source Généalogique Landaise.
- LANGUEDOC : Aude, Sud-Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne.
Cercle Généalogique de Languedoc.
- LORRAINE : Généalogie Lorraine.
- LOT-et-GARONNE : Cercle Généalogique, Historique et Héraldique du Lot-et-Garonne.
- MAINE ET PERCHE : Cercle Généalogique du Maine et Perche, "Le Bordager".
- MARCHE LIMOUSIN : Cercle Généalogique, Historique et Héraldique de la Marche et du Limousin, "D'Onte ses".
- NICE ET PROVENCE : Cercle Généalogique de Nice et Provence orientale.
ORIENTALE "Que sien ?"
- OUEST : Centre Généalogique de l'Ouest.
- NORD-FLANDRES-HAINAUT-ARTOIS : Nord-Généalogie.
- PAS DE CALAIS : Association Généalogique du Pas-de-Calais.
- PERIGORD : Cercle Généalogique du Périgord.
- PICARDIE : Aisne, Somme, Oise
- Bulletin du Cercle Généalogique de Picardie, "Le Généalogist Picard".
- Cercle Généalogique de l'Aisne.
- PYRENEES-ATLANTIQUES : - Cercle Généalogique des Pyrénées-Atlantiques.
- Cercle Généalogique du Pays-Basque et Bas-Adour.
- Revue d'Etudes Basques, "Ekaina".
- RHONE-ALPES : Beaujolais, Dauphiné, Forez, Lyonnais, Savoie, Vivarais
- Généalogie et Histoire.
- Association Généalogique de la Loire, Saint-Etienne.
- VENDEE : Cercle Généalogique Vendéen, "La Bouillaie des Ancêtres".
- CANADA : British Columbia Genealogist - en anglais.
- ISLES d'AMERIQUE : Cahiers du Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique.
- LA REUNION : Cercle Généalogique de Bourbon.

BULLETINS D'ORGANISMES PROFESSIONNELS :

- S.N.C.F. : Cercle Généalogique des Cheminots.
 P.T.T. : Cercle Généalogique des P.T.T.
 BANQUE DE FRANCE: Section Généalogie, "Génea".
 CAISSE d'EPARGNE: Les Nouvelles Généalogiques de l'Ecureuil.
 I.N.R.A. : Bulletin de la Commission Généalogie, Versailles.
 CENTRE
 HOSPITALIER : Cannes.
 ETABLISSEMENT
 d'ARMEMENT AMX-APX : Section Généalogie "KI-KAN-DOU ...!"

Enfin, nous recevons un certain nombre de revues et de magazines qui sont à votre disposition au siège de l'A.G.B. :

- GE MAGAZINE (en volumes reliés par année de 1982 à 1988).
- La Revue Française de Généalogie.
- La Revue Internationale du Notariat, "Le GNOMON".
- Diverses revues d'Histoire et de Généalogie.
- Un répertoire de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux indiquant les nouvelles acquisitions et mis à jour chaque année.

La bibliothécaire ne peut que vous souhaiter de très bonnes et fructueuses lectures.

Mathy CASTELNAU

----- 0 -----

INVITATION A LA LECTURE

Les livres qui sont commentés dans cette rubrique se trouvent à la Bibliothèque de l'A.G.B., aux cotes indiquées avec les titres et les auteurs des ouvrages.

Chaque lecteur peut lui-même écrire quelques lignes sur le livre qu'il vient de lire et, dans ce cas, le garder plus longtemps pour effectuer ce petit travail.

Il suffit de le signaler simplement à Mme CASTELNAU : 56 39 57 06 ou à M. LHERM : 56 52 01 34.

D.5 - "C'ETAIT ECRIT DANS LE JOURNAL PENDANT LA REVOLUTION FRANCAISE (1789-1795), de Jean-Paul BERTAUD

Selon un contemporain - ironique - la Révolution c'est d'abord une inflation de papier.

Au début, les journalistes se contentent de copier "Le Moniteur universel" - le Journal officiel de l'époque - et de glaner la rumeur publique dans les cafés.

...

La publicité fait ensuite ses premiers pas, parfois dissimulés - ainsi certaines critiques de livres dûment payées - parfois au grand jour, comme dans le "Journal de la Mode" qui vante à la clientèle féminine les robes de la fabrique de son directeur.

Les journaux sont surtout politiques, mais les plus austères donnent le compte rendu de la pièce à succès, les faits divers, les cours de la Bourse et l'état du ciel.

Jean-Paul BERTAUD, professeur d'Histoire moderne à l'Université de PARIS I, spécialiste de l'Histoire de l'Armée de la Révolution et de l'Empire, nous fait rencontrer les multiples regards qui, en restituant à chaud les événements, les opinions, les états d'âme, les grandes et les petites choses de la vie, fournissent à l'Histoire l'inestimable matériau que constitue le vécu quotidien.

L'ouvrage est complété par quelques fac-similés de première page, une liste de journaux de l'époque considérée donnant la fréquence de leur parution, le nombre de pages, le format, la tendance et le rédacteur, puis une chronologie des principaux événements, enfin, un index des noms cités.

---- 0 ----

D.7 - "JEAN ET YVONNE, DOMESTIQUES EN 1900", par Paul CHABOT

C'est Michel CHABOT, le petit fils, qui a recueilli de Paul CHABOT, son père, les souvenirs concernant ses grands-parents : Jean et Yvonne.

Jean, modeste campagnard berrichon, quitte en 1877 son village natal pour entrer à Paris au service des d'HARCOURT, ce qui permet de découvrir, à travers promenades et réceptions, la vie fastueuse du marquis mais aussi celle, âpre et monotone, des domestiques.

Après avoir vécu plus de 40 ans de célibat, c'est en 1894 la rencontre d'Yvonne, humble bretonne que la misère a éloignée de sa province pour servir dans la capitale.

Vient ensuite une lente régression liée à des places de moins en moins bien rétribuées, jusqu'à la loge de concierge des dernières années.

Ainsi, à travers la vie de ces deux personnages, se déroule toute une époque s'achevant avec la première guerre mondiale dans un récit très humain et parfois presque nostalgique.

Dans une postface l'auteur évoque la société d'avant la Révolution française de 1789, plus particulièrement la situation des domestiques, leur rôle, leurs relations avec leurs maîtres, établissant ainsi un parallèle.

Un tableau des faits politiques ou économiques constituant la toile de fond de ce récit permet de mieux intégrer les acteurs dans la France du moment.

---- 0 ----

LA SELECTION DU LECTEUR

LES OFFICIERS BLEUS

C'était des "gens de mer", en provenance de la Marine marchande, reçus ou non encore reçus capitaine marchand, ainsi que les officiers mariniens.

Ce titre leur était donné lorsque, répondant à une levée, ils venaient servir, à titre temporaire, sur les vaisseaux du Roy.

L'article fait l'historique de ce corps et se réfère aux ouvrages du Ct Robert JUTEAU et de Mme JACQUET-FRANCILLON. Puis il cite quelques noms de marins rochelais.

André CHAUVET, Cercle généalogique de Saintonge
N° 4 nov. 1988, p. 18

MATRICULE INEDIT des capitaines de vaisseaux marchands de 1700 à 1791

Patronymes, par ordre alphabétique, avec indication de la date de réception à l'Amirauté de La Rochelle.

Cercle généalogique de Saintonge
N° 4 nov. 1988, p.27

RECHERCHES A FRIGOURG (Suisse)

M. Gérard PANISSET indique qu'on peut s'adresser de sa part à Mlle Marie-Claire L'HOMME CH 1700 FRIBOURG

La Revue française de généalogie
N° 59, dec.88/janv.89, p. 15

RECHERCHES AUX U.S.A.

M. Pierre CHEVRIER indique un ordre de démarches à suivre pour aboutir dans ces recherches.

La Revue française de généalogie
N° 59, dec.88/Janv.89, p. 15

LE SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE L'AIR

Il s'agit du cours 26 de généalogie de Christian MAZENC.

Il indique : l'historique du dépôt (il ne date que de 1934), les documents que l'on peut trouver dans les trois principaux services : bibliothèque, phototèque, laboratoire photographique, la composition du fonds et son classement en séries, pour les archives antérieures à 1945, et plusieurs autres renseignements.

La Revue française de généalogie
N° 59, dec.88/janv.89, p.28

RECHERCHES EN ITALIE

M. Serge VALLETTE indique qu'il n'existe actuellement en Italie, ni Fédération, ni Cercle, ni revue généalogique. Il donne des lieux où s'adresser et notamment l'Institut culturel italien, 50, rue de Varenne, à PARIS, qui possède l'état actuel des microfilmages.

La Revue française de généalogie
N° 59, p.43

Je signale également une étude très complète de M. Alain MARIE, dans la revue Annales de généalogie et d'Héraldique, 4e trimestre 1985, que vous pouvez consulter au siège de l'A.G.B.

PRESENCE GASCONNE A SAINT-DOMINGUE et EMIGRATION AU CANADA

M. S. CAUNA a fait paraître une étude très documentée sur la contribution landaise à la présence gasconne à Saint-Domingue dans le bulletin N° 406 (2e trimestre 1987) de la Société de BORDA.

Pour l'émigration au Canada, on peut s'adresser à trois organisations dont les adresses sont données dans

Landais émigrés : Centre généalogique des Landes
N° 8, 4e trimestre 1988, p.173.

LA MEDAILLE DE SAINTE-HELENE

Historique de la création par Napoléon III de cette décoration décernée aux 300 à 350 000 hommes qui avaient combattu sous les drapeaux de la France de 1792 à 1815.

A. FOARE, Bulletin de l'Association généalogique de l'Anjou
N° 50, P.20

RECONSTITUTION DE L'ETAT-CIVIL à SAINT-DIE

En 1944, l'hôtel de ville, avec notamment ses archives municipales, a été la proie d'un gigantesque incendie.

L'état-civil communal a été détruit en totalité.

Aussitôt une reconstitution a été entreprise par M. Georges MARANDE et un bon résultat a déjà été obtenu mais il faut poursuivre et M. P. COLIN demande l'aide de tous ceux qui ont eu des ancêtres à SAINT-DIE.

Généalogie Lorraine
N° 70, p. 279

LETTRES DE LEGITIMATION EN FRANCAIS OU EN LATIN

Au Moyen-Age, les bâtards étaient soumis à des incapacités sociales et familiales dont ils ne pouvaient être relevés que par légitimation résultant, soit du mariage du père et de la mère, soit de lettre de légitimation émanant du Roi de France.

Roger PETITE, Suzanne LENTZ
Revue des Sociétés généalogiques de Bourgogne
N° 36, juin 1988, p. 7

AN V - INSTRUCTIONS POUR LES AGENTS MUNICIPAUX chargés de la rédaction des actes de naissance et de décès.

Instructions très détaillées sur la manière de rédiger les actes, comportant même les amendes encourues au cas où ces instructions seraient transgressées. Suivent sept modèles d'actes de naissance et deux modèles d'actes de décès.

Robert JACQUES, Revue des Sociétés généalogiques
de Bourgogne, N° 39, juin 1988, P.38

Mlle BROUSSE

24 Lettre d'un capitaine au 1^{er} bataillon de la Gironde, 1793.

(A. Watignies, le 19th bre 1793, l'an 2^{me} de
la République française)



Mon cher amis,

Nous sommes parvenus à repousser l'ennemi du village dont je t'écris ma lettre. L'affaire a été de plus chode. L'on se battit des deux part comme des enragés. Nous avons repoussé l'ennemi pendant trois fois et autant il nous ont repoussé. A la quatrième fois, nous avons resté maître du village et l'ennemi a abandonné ses redoute très forte; il a fait sa retraite dans la nuit. L'affaire a commencé le 15 et a duré toute la nuit. Le jour le, il n'y avoit que la compagnie de chasseur et un autre de nos compagnie. Le 16, les chasseurs et 7 de nos compagnie, dont la mienne était du nombre. Le fusil a duré, les deux jours, du matin au soir, Nous en avons heu en viron 60 de blessé, mais au guene de mortelle. Nous avon lus que quatre de mor. L'ennemi au ne perdus considérablement. Dans le village et dans la grange, la terre était jonché. Notre amis, Jullb Jomard, et Quedon, ont été blessé au brats, mais les blessure ne sont pas dangereuse et je prie quil nous rejoindront bien tot. Pour moy, je jouis d'une bonne santé. Je soète que vos santé fusse égale à la mienne. Je vous embrasse à tous de tout mon cœur, et de me croire ton amis.

Signé: P. Chiron, Cap^{ne}

au bivac de Watignies.

L'adresse est au premier bataillon de la Gironde. Chemin du Nord. »

Cette lettre porte la suscription suivante:
« Au Républicain Chiron, au Cailleva, paroisse de S^t-Denis, canton de Libourne, département de la Gironde. Au Cailleva. »



QUELQUES DROITS FEODaux EN GUYENNE ET AILLEURS (suite)

LEYDE : Droit seigneurial perçu sur les marchandises apportées dans les marchés en compensation de l'obligation incombant au seigneur de tenir les lieux en bon état et de fournir les poids et mesures nécessaires aux transactions. La grande leyde se levait sur les grains, la petite sur les marchandises placées sur les étaux.

LIARD DU BARON : Corruption de "liard d'Albaron". Liard se levait à Albaron, droit de traite établi en 1601 pour servir de gage à un officier chargé de contrôler les marchandises passant devant la ville d'Arles par eau ou par terre.

LODS ET VENTES (ventes et issues, ou ventes et honneurs, ou ventes et gants) : Droit seigneurial dû en cas de mutation d'un héritage, tenu à cens envers le seigneur, par vente ou acte équivalent. Ce droit ne s'appliquait qu'aux héritages roturiers. Dans notre région de Bordeaux, la quotité de ce droit était en général de 1/8e, 1/6e dans celle de Périgueux, 1/10e dans celle de Condom, 1/12e dans l'Agenais. En raison de son importance les seigneurs accordaient presque toujours une diminution qui pouvait aller du quart à la moitié, notamment lorsqu'il s'agissait d'une vente volontaire. La perception de ce droit impliquait de la part du seigneur renonciation à celui de retrait ou de prélation. Cependant en Guyenne la coutume voulait que, si le droit avait été payé avec bénéfice de la déduction d'usage, le seigneur puisse prétendre n'avoir pas abandonné son droit de prélation.

MARCIAGE : Droit seigneurial existant dans le Bourbonnais, dû pour mutation consécutive soit à la mort du seigneur, soit à celle du tenancier.

MARQUETTE (Droit du seigneur) : La pièce d'argent d'un demi-marc qui aurait été, jadis, due au seigneur par le nouveau marié pour l'empêcher de coucher avec sa femme la première nuit des noces doit être considérée comme appartenant à une fable grossière. Par contre, s'étaient maintenues, notamment en Bretagne, certaines obligations : courir la quitaine, c'est-à-dire tenir, à cheval, une longue gaule ou quintaine qu'on devait briser contre l'écu seigneurial ; offrir un chapeau de roses et chanter une chanson le jour de l'Epiphanie ; le même jour, obligation pour la dernière mariée de l'année, de jeter trois fois une pelote par dessus l'église ; obligation pour les nouvelles mariées, après avoir reçu du procureur fiscal un chapeau de fleurs, de danser, chanter une chanson et donner un baiser au seigneur ou à son procureur, sous peine de 60 sous d'amende.

MINAGE : Droit royal, seigneurial ou municipal perçu sur les grains et autres marchandises vendues dans les foires et marchés, théoriquement droit de mesurage destiné à préserver le public des fraudes.

MONEAGE (fouage) : Droit dû au seigneur pour qu'il ne change pas la monnaie. Levé par feu, était surtout en vigueur en Normandie.

(Extraits du Dictionnaire des Institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles, à votre disposition au siège des A.G.B.)

LES HASARDS DE LA LECTURE DES
REGISTRES PAROISSIAUX
NOUS RESERVENT DES SURPRISES

---- 0 ----

LOCMARIA (Belle-Ile)

L'an de grâce 1755 et le 3 du mois de novembre a esté inhumé dans le cimetière le corps de Jean SAMZUN, du bourg, agé d'environ 30 ans, noyzz le jour precedent après avoir confessé et communié et ont assisté au convoie

Avait-il eu une prémonition ?

Le 3 novembre 1763 a été inhumé dans le cimetiere le corps de Pierre ILLIAQUET, agé de du village de la Metairie, decédé le jour précédent de mort subite après une maladie de langueur (sic).

Communiqué par Mme POITEVIN

LANGOIRAN

Helies DEJEAN, matelot et Jacquette FLORENCE ont reçu la benediction nuptiale le 21 9bre 1700, ledit DEJEAN etant detenu en prison au chateau de LANGOIRAN pour ne pas vouloir epouser ladite FLORENCE, laquelle etoit prette a s'acoucher, ledit DEJEAN ayant été accusé et qui après avoir reffusé de l'épouser le contrat passé, y donna son consentement es presences de Sieur Jean JARRY du Pradeau qui a signé avec moi, de Jerome FLORENCE, de Jean CHAMINADE et de Simon CHARRETTE qui ont déclaré ne scavoit signer.

BORDES, prêtre

Communiqué par Mme PIERMAY qui ajoute que le 5 mars 1701 naissait l'objet du délit en la personne de Bernard, fils des susdits. Le 4 août 1702 suivait Marie. La paix était-elle faite ? Si oui, elle fut de courte durée puisque Jacquette mourut le 26 décembre 1704.

RIONS

A RIGNS existe une table des baptêmes du 5 janvier 1700 au 15 octobre 1781, d'abord rédigée par l'abbé LAFORCE, curé de RIONS, puis tenue par ses successeurs. Alors qu'il avait entrepris ce relevé, l'abbé LAFORCE, arrivé à l'année 1709, écrit :

"Il n'y a eu l'an 1709 que 45 baptêmes et le nombre de morts est monté à 109.

"Je naquís cette année le 14e septembre ; on me donna le nom de Thadée. J'écris cecy, en faisant ce repertoire, le 24 juin 1745 auprès d'un bon feu. Il pleut continuellement depuis un mois. Les bleds, qui nous promettoient une récolte des plus abondantes, sont entièrement couchés et malgré la pluie on ressent un froit très vif."

"Ce jour 28 8bre j'ay pris posesion de la cure de RIONS ; Dieu veuille que ce soit pour ma satisfaction et celle du troupeau qui m'est confié

LAFORCE, curé

Communiqué par Pierre DUPGUY

LES MARCHANDS DRAPRIERS

Du Moyen Age à la fin de l'Ancien Régime

Par Pierre LABARRE

AVANT-PROPOS.-

Lequel d'entre nous n'a essayé de s'imaginer la vie quotidienne de ses ancêtres, de se les représenter dans l'exercice de leur profession, de connaître leur place dans la cité .

Le 1e Nivôse de l'An IV s'éteignait Jean LABARRE, lointain aïeul paternel et dernier maillon d'une chaîne de Marchands Drapiers et de Maîtres Sergers .

J'ai voulu leur rendre hommage à travers cette étude, non exhaustive, sur un ancien métier aujourd'hui disparu, dont les Corporations, parfois très puissantes, contribuèrent à la richesse de plusieurs de nos villes .

Partons à leur recherche si vous le voulez bien et, pour cela, arrêtons-nous un instant, fermons les yeux sur le présent et imaginons que les aiguilles du temps, inversant leur marche, remontent le cours des siècles .

HISTOIRE.-

L'emploi de fibres textiles date sans nul doute des temps immémoriaux. Vouloir cheminer jusqu'à la Préhistoire paraît hors de question; cependant il n'est pas inutile de souligner "...qu'au 1e siècle de notre ère, après la conquête romaine, la Gaule était la première nation drapière du monde.." (Camille JULLIAN, Histoire de la Gaule) .

Vint un temps où les membres "entrepreneurs" des différents métiers ressentirent la nécessité de se grouper pour la défense de leurs intérêts communs. Qu'elles soient royales ou municipales, les autorités ne s'opposèrent pas et même favorisèrent l'organisation des artisans en corps de métiers, ce qui permettait un meilleur contrôle des produits, évitait la concurrence déloyale et la fraude .

Nous ne possédons, malheureusement, aucun écrit sur la date de fondation de la première Corporation des Drapiers dans l'ancien Royaume de France. La plus ancienne



Pathelin prenant la pièce de drap qu'il enlève au drapier.

.../...

constatation sur l'existence de cette corporation se retrouve dans un vieil acte de 1183, sous le règne de Philippe Auguste: on y voit que les drapiers prennent "à cens" diverses maisons du roi, provenant des juifs et qu'ils payent 100 livres .

Dès la fin du XIIe siècle, l'industrie du drap se signale par sa prospérité dans plusieurs villes de Normandie: Rouen était la rivale de Paris pour cette fabrication. La lecture du cartulaire manuscrit de la ville d'Eu nous apprend la présence d'un centre très actif de la draperie. Citons également: Abbeville, Saint-Quentin, Saint-Omer, Châlons, Provins, Strasbourg .

Le XIIIe siècle se caractérisa par une extension énorme de l'industrie de la draperie. Malgré la simplicité du roi Louis IX, les seigneurs de la cour s'habillaient richement, d'après son conseil même: "...Vous devez vous bien vestir, leur disait-il, et décemment, parce que vos femmes vous en aimeront que mieux, et vos gens vous en priseront plus. Le dire du sage est qu'on doit se parer en vêtements et en armures de telle manière que les prudhommes de ce siècle ne disent pas qu'on en fait trop, ni les jeunes gens qu'on en fait pas assez..." .



En 1292 on trouve à Paris dix-neuf drapiers inscrits aux tailles. Moins de huit ans après, ils sont cinquante six fabricants. Certains payent jusqu'à 130 livres d'impôt. Loin de rivaliser avec la production des Flandres, ils fabriquent la "biffe", étoffe très renommée qui s'exporte en grande quantité aux foires de Champagne, où elle lutte avec les meilleurs tissus du nord et de Normandie .

Dans son étude sur les Corporations de Bordeaux L. AUGIER - 1884, mentionne que sous Edouard Ie (1239-1307), "...il y avait à Bordeaux une fabrique de drap, qui avait été l'objet d'un règlement dressé en présence de Jean de Grailly.

En 1290, Bordeaux avait des ouvriers drapiers provençaux nommés Pierre Le Brun et Jean Le Carter, dont on peut s'expliquer la présence dans cette ville par le désir de perfectionner une industrie nouvelle en adoptant des procédés depuis longtemps employés ailleurs..." .

En Bretagne, il paraît probable que la Corporation des Drapiers fut fondée au XVe siècle par le duc Jean V, personnage habile qui sût attirer dans son duché plusieurs drapiers normands ruinés pendant la dernière période de la Guerre de Cent Ans. En 1407, Jean V accorda à la ville de Nantes une "Foire franche" où, pendant une période de 15 jours, on y rencontrait des marchands venus de tous pays .

Si le XIII^e et le XIV^e siècle furent l'âge d'or des Drapiers, la fin du XV^e siècle amorça celui d'une récession. En effet, cette période marque le début d'une vague croissante de beaucoup de serges, d'étamines et de produits inférieurs .

Sous les règnes de François I^e et de son fils Henri II, les draps n'étaient plus guère employés que dans la domesticité ou parmi les gens de la campagne .

En 1544, le Parlement de Bordeaux, encourageant l'installation d'artisans étrangers "...enjoint aux Jurats de fournir aux Florentins, qui ont fait essai pour soye en cette ville de maisons et de moulins et autres choses requises pour le profit de la chose publique..."

Au XVII^e siècle, le drap bénéficie de mesures contre le luxe des habits. Colbert, lui-même fils d'un marchand drapier, fit porter tous ses efforts pour rétablir les principales manufactures et, dès 1668, les draps d'Abbeville sont préférés à ceux qu'on tirait soit d'Angleterre, soit de Hollande.

A dater de ce temps, les Français fabriquèrent de tout, offrant ainsi aux consommateurs la possibilité de choisir parmi une très grande variété de tissus possibles.



J.-B. COLBERT, par Coysevox (Louvre)

Les draps, comme tout le reste, remontèrent à de très hauts prix : on payait 15, 20, et même 25 livres l'aune de drap en fabrique. Les gens riches se fournissaient à Sedan, les gens aisés à Louviers et les ouvriers à Elbeuf. Chateauroux fabriquait pour les livrées et Carcassonne exportait vers le Levant. Romorantin, Issoudun et Lodève fournissait un drap très résistant pour la troupe .

Belle époque pour les marchands me direz-vous, surtout si l'on contemple les innombrables peintures de ces temps là, images de la magnificence des costumes, de la beauté des draperies et de la lingerie. Cependant, quel contraste saisissant avec la simplicité, sinon la pauvreté, des vêtements que portaient les manants, vision heureusement rehaussée par le "costume du pays" que l'on revêtait les jours de fête ou pour les grandes occasions .

Néanmoins, le XVIII^e siècle voyait peu à peu s'amorcer le déclin de la Draperie, préfigurant déjà la fin d'une société et de son époque .



.../...

LA CORPORATION.-

Les Marchands Drapiers formaient un corps de métiers, le "Corps" se définissant comme : "...une réunion de plusieurs personnes ayant acquis une existence collective par lettres patentes dûment enregistrées et les établissant en communautés ou corporations...".

L'opinion contribua à l'émergence de six corps de marchands, créant ainsi une certaine hiérarchie, provoquant la jalousie des métiers qui auraient voulu s'y placer mais ne pouvaient y parvenir .



Armoiries de la corporation des marchands et ouvriers en draps.

A Paris, ainsi qu'à Nantes, les Drapiers formaient le premier des six corps des marchands sous le titre de "Corps de la Draperie"; venaient ensuite: les Apothicaires, les Changeurs, les Orfèvres, les Merciers et les Pelletiers .

Pour la petite histoire, il me paraît intéressant de souligner que le Corps de la Draperie n'avait pas toujours eu ce premier rang. Philippe MARQUEZ, dans son "dictionnaire des métiers", parue en 1773, nous rapporte ce récit: "...les six corps des marchands ayant reçu l'ordre de s'assembler au Trône, pour aller au devant d'une Reine de France qui faisait son entrée à Paris, le Corps des Pelletiers ne se trouva pas quand il fallut se mettre en marche: alors le Prévôt des Marchands commanda le Corps de la Draperie pour marcher le premier; droit qu'il a conservé depuis ce temps, et qui certainement est fort ancien. Mais on ignore sous quel règne est arrivé cet événement...".

Les six Corps des Marchands étaient honorés d'une prérogative particulière, "...c'était celle de porter les dais après les Echevins, sur la personne des Rois, Reines et Légats...", mais aussi de complimenter le souverain lors des grandes occasions, honneur réservé jusque là aux Cours Souveraines, à l'Hôtel de Ville et à l'Université.

A Paris, la guilde des Drapiers avait seule le droit de vendre en gros et en détail, en magasin et en boutique, toutes sortes de draperies, de laine et de soies .

En 1629, ils obtinrent des armoiries pour se faire distinguer dans les cérémonies publiques. Ces armoiries étaient: "...un navire d'argent à la bannière de France flottante, au champ d'azur, un oeil en chef, avec cette légende qui laissait entendre que la corporation tenait le premier rang: "Ut cœteras dirigat" (pour conduire les autres)

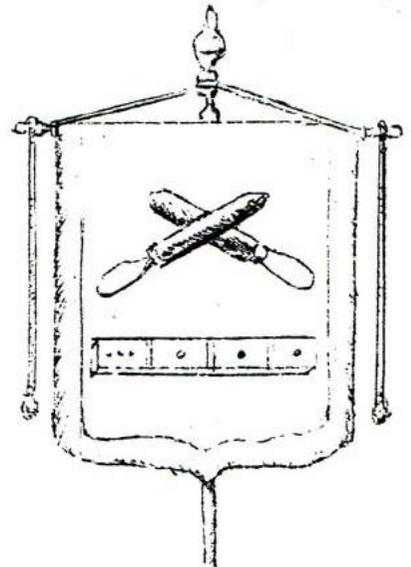
En principe, chaque confrérie avait un saint patron. Pour les Drapiers de Paris: Saint Nicolas, ce qui donnait lieu à une distribution de vivres dont le Roi avait sa part. A Bordeaux, la chapelle Saint Blaise, dans l'église

.../...

Saint Christoly (aujourd'hui disparue..) abritait la bannière de la "Confrérie des Drapiers et Peigneurs de Laine". A Nantes, les Marchands étaient tenus d'assister au service divin les jours et fêtes de Saint Jacques et Saint Christophe, en l'église des Carmes.

La procession de la Fête-Dieu revêtait autant de solennité que de pittoresque. Sur le parcours les maisons étaient décorées de riches tentures, parfois de tableaux aux motifs religieux. Derrière les Echevins, suivaient les Officiers des Corporations revêtus de leurs costumes, avec leurs insignes et blasons, portant à la main un cierge allumé.

*Marchands de draps, de soie, merciers R.
d'Avillacq.*



Dans son études sur les anciens métiers de Nantes, E. PIED nous dépeint ce cortège avec un certain humour : "...ces Messieurs les Marchands probablement trop gros pour porter eux-mêmes leur cierge qui parfois atteignait les dimensions d'un monument, le faisait porter par leurs clercs contre 5 écus et un déjeuner. Il était même prévu d'utiliser la force en cas de refus, de les mettre à la porte. Défense était faite aux patrons de les reprendre ensuite sous peine d'une amende de 50 écus..."

LA VIE PROFESSIONNELLE.-

Elle se déterminait par des règles très sévères.

Il y avait à la tête du Corps des Drapiers six Maîtres et Gardes (ou Jurés), élus par leurs Pairs, chargés de la conservation des privilèges et du maintien des statuts et règlements. En effet, ils réglèrent les contrats d'apprentissage, faisaient des visites domiciliaires de contrôle, infligeaient des amendes en cas de fraude ou de défaut de fabrication.

Les Maîtres et Gardes en charge portaient la robe de drap noir à collet et manches pendantes bordées de velour noir, qui était la même que celle des Consuls.

Pour être admis dans la Corporation, il fallait avoir effectué un apprentissage de trois ans, parfois quatre, chez un seul Maître et avoir servi pendant au moins deux ans comme garçon. Le brevet coûtait 3000 livres, la maîtrise 2500 livres. Les fils de Maître, nés pendant la maîtrise de leur père, étaient dispensés d'apprentissage.

Outre l'obligation de se présenter devant les anciens pour savoir s'il était capable, le candidat à ouvrir boutique devait être Français, catholique, apostolique et romain. La Révocation de l'Edit de Nantes (1685), provoquera le départ d'une élite de Marchands Drapiers huguenots.

.../...

Solidarité et charité n'était pas de vains mots au sein de la plupart de leurs associations: aide au confrère en difficulté, soutien à la veuve pour le maintien de l'activité, etc. D'après un règlement datant de 1362, "...ils devaient donner aux pauvres le denier à Dieu de toutes les marchandises qu'ils vendaient." (L.AUGIER).



Etienne Marcel.
Cl. Neurdein.

Tous les marchands drapiers ne s'enrichirent pas mais plusieurs d'entre eux firent fortune. Leur position privilégiée leur permettait d'accéder parfois à de hautes charges: Maire, Echevin, Consul, etc. Un des plus célèbres fut Etienne MARCEL, Prévôt des Marchands de Paris en 1355, qui joua un rôle important pendant la "Jacquerie".

Les Corporations furent définitivement supprimées en 1791. N'importe qui désormais pouvait tenir boutique...

FABRICATION ET VENTE.-

Qu'est-ce qu'un drapier? C'est le nom sous lequel on a toujours désigné le marchand qui vend le drap pour le distinguer de celui qui les fabrique appelé: "drapier drapant".

Qu'est-ce qu'un drap? C'est un tissu de laine dont les fibres sont feutrées. Parfois "...moitié laine, moitié fil, il était mêlé à d'autres matières propre à l'ourdissage, de toutes qualités et d'une infinité de largeurs et de longueurs..." (DIDEROT ET D'ALEMBERT-"Encyclopédie").

La première et l'essentielle des connaissances du manufacturier en drap, était celle du choix des laines qu'il destinait à la fabrique de ses ouvrages. Les plus fines (ou "primes") étaient celles qu'on prenait sur le ventre et au dessus du cou du mouton ou de la brebis. A part les qualités du "savoir faire", le drapier devait connaître "la bonté" des laines à l'inspection, à l'odeur et au son (?).

Voici la série des opérations de transformation de la laine, besognes nombreuses, souvent délicates et pénibles :

- | | |
|--|-------------------------|
| - le lavage de la laine | - le collage |
| - le pilotage | - l'étendage (le 2ième) |
| - l'étendage | - l'épinqage |
| - le triage | - le foulage |
| - le battage | - le lainage |
| - le cardage | - la tonte |
| - le filetage(le rouet a
remplacé la quenouille à
la fin du XI ^{Ve} siècle) | - la rame |
| - le dévidage | - le brossage |
| | - le peignage |

Dans un mémoire présenté à l'Académie des Sciences le sieur BOYER, Ecuyer, écrivait: "...qu'il ne se sert point d'urine dans son épurement, parce qu'il a expérimenté que les acides ôtent aux laines une partie de leur douceur, et les

DRAPERIE.- Quelques opérations de transformation de la laine (Encyclopédie DIDEROT et D'ALEMBERT)

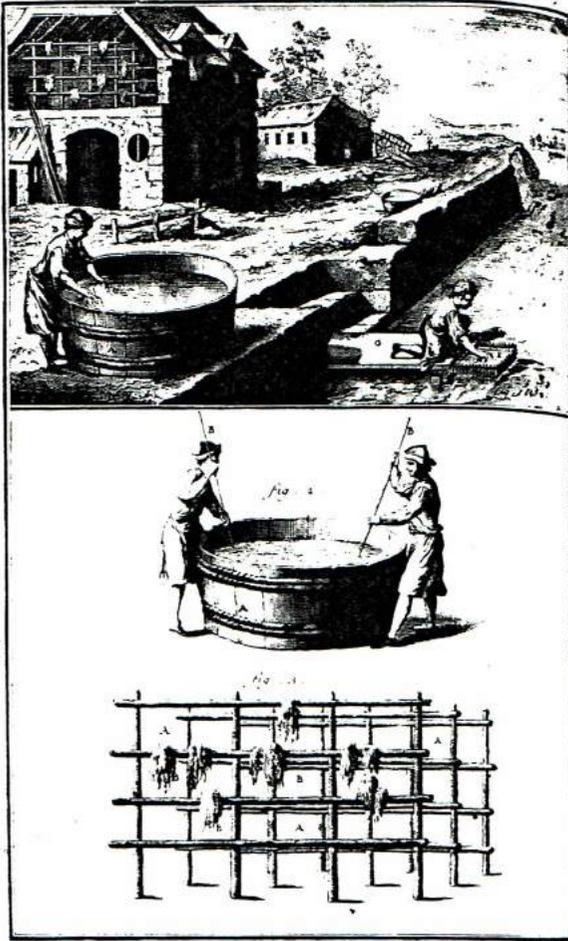


Fig. 1: lavage des laines
pilotage-étendage

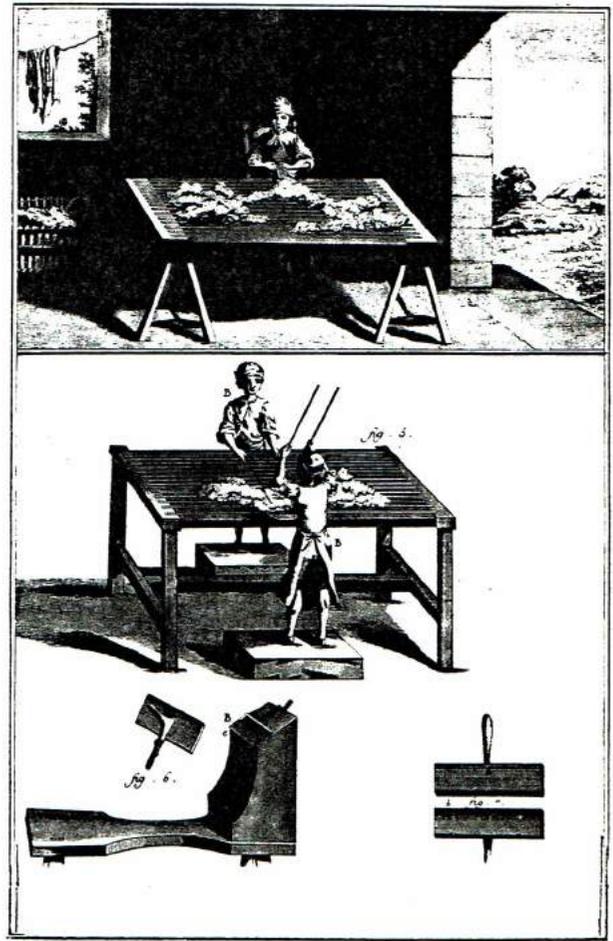


Fig. 2: triage- battage- cardage

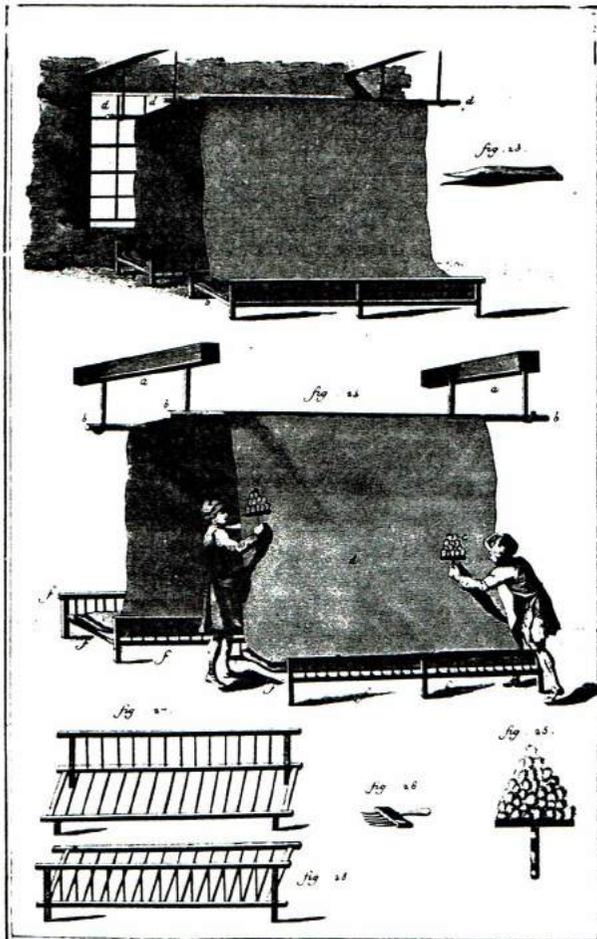


Fig. 3: lainage

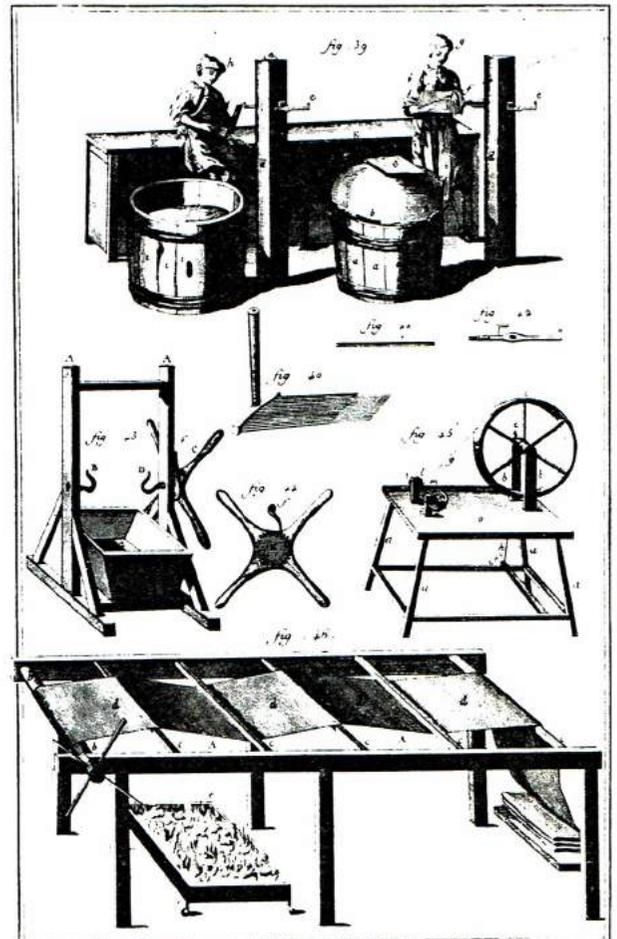


Fig. 4: peignage

rendent plus dures et moins maniables quand on les travaille" D'ou l'utilisation de solutions alcalines ou savonneuses par la suite; produits plus onéreux que le premier...

Cette industrie exigeait un personnel qualifié permanent (tireuses de laine, peigneux, escardeux, sergers), mais aussi temporaire (manouvriers) que les patrons, à certains jours et lieux déterminés, trouvaient et louaient.

Les ouvriers étaient protégés par leur Maître qui leur devait nourriture et mise convenable.

Primitivement, le drapier était un fabricant exposant ses produits à sa "fenêtre". Plus tard, les plus riches vendirent seuls, laissant aux "menus" le soin de la fabrication et du tissage.

Dans les campagnes, l'artisanat local et familial représentait une part importante de la production de draps grossiers et de toiles.

Dans notre région, le principal marché des étoffes se tenait à Bordeaux; celles produites à Agen arrivaient par la voie fluviale ("bateaux de poste"). Le bateau partait le mardi pour arriver le mercredi ou le samedi.

Les Marchands de drap d'or et de soie avaient une mesure sur laquelle se trouvait à un bout les armes du Roi et, à l'autre bout, les armes de Bordeaux. Un exemplaire de cette mesure était déposé à l'Hôtel de Ville.

CONCLUSION.-

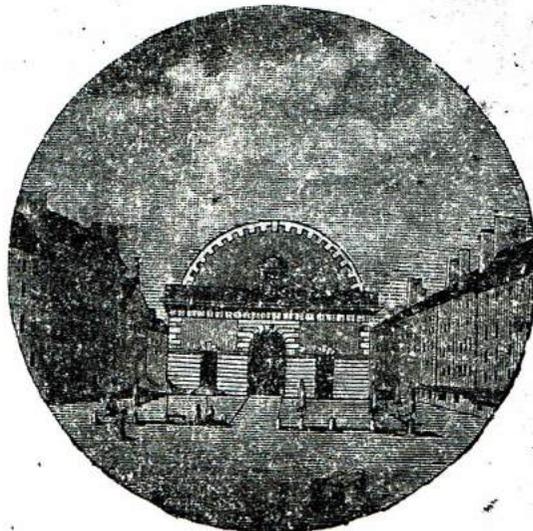
A l'aube du XIXe siècle, la draperie cesse progressivement d'être la plus importante des industries, faisant place à l'essor de celle du coton et surtout de la métallurgie.

Le terme de "drapier" a presque entièrement disparu de notre vocabulaire contemporain. Son histoire reste étroitement liée aux différentes époques caractérisant l'évolution de notre Société, avec les changements de mentalité des consommateurs et sous la pression des caprices de la mode.

Ainsi s'estompe l'image de ce qui constitua une partie active de l'environnement de nos ancêtres.



Jeton de la corporation des marchands drapiers.



Halle aux draps de Paris, d'après une gravure en couleur du XVIIIe siècle.

